

exigences de la loi. J'espère que le ministre pourra, sur ce dernier point, apporter une solution concrète.

C'est un fait qu'au cours des années trente, alors que l'Ouest canadien passait par la pire période de sécheresse et la pire invasion de sauterelles connues jusqu'alors, l'expédition de légumes et autres denrées alimentaires se faisait directement des régions rurales de l'Est du pays aux régions rurales de l'Ouest. L'initiative a été accueillie avec beaucoup de gratitude à l'époque et je connais des gens de l'Ouest canadien qui, même longtemps après cela, se sont efforcés de payer ce service de retour et se sont montrés intéressés et disposés à fournir de l'aide. Ils en ont néanmoins été empêchés par les chinoiseries administratives et les exigences de la loi. Ils ont demandé pourquoi le gouvernement ne trouvait pas moyen de renoncer à ces exigences de la loi pour aider les agriculteurs de l'Est du pays à sortir de l'impasse où ils se trouvent, en ce qui concerne les céréales de provende.

M. B. S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous sommes reconnaissants au député d'avoir présenté à ce moment-ci cette question, car elle permet au gouvernement de parler de certains programmes que l'on a mis en application pour améliorer la situation en ce qui concerne les céréales de provende dans l'Est canadien.

On soulève régulièrement la question des prix des céréales de provende. Comme le ministre l'a indiqué et comme il en est fait mention dans le discours du trône, la Chambre doit être saisie d'une mesure législative visant à l'établissement d'un organisme des aliments du bétail qui aura la responsabilité d'agir dans ce secteur d'intérêt fédéral.

Des questions posées au sujet des prix des céréales de provende ont obtenu des réponses. On les trouvera à la page 2278 du hansard du 7 mars 1966. Ce sont les seules données statistiques officielles sur le prix de détail des céréales de provende. Elles proviennent du Bureau fédéral de la statistique et indiquent les prix moyens en Ontario et au Québec avant l'entrée en vigueur du programme d'aide en cas de sécheresse. Les prix sont établis au 1^{er} janvier 1966.

On pose la question suivante: le programme d'aide en cas de perte des récoltes a-t-il entraîné une hausse de prix? Nous savons qu'il y a eu des pertes de récoltes dans l'Est de l'Ontario, par exemple. Les

deux gouvernement accordent de l'aide pour l'achat de céréales de provende. Le taux d'assistance est de \$30 par tonne de céréale et les dépenses pourraient atteindre 12 millions de dollars en Ontario. Cela signifierait l'achat de 400,000 tonnes de céréales dans cette régions. Depuis l'établissement de ce programme, la demande de céréales est plus forte, ce qui pourrait entraîner une hausse des prix.

Sans programme, toutefois, beaucoup de bovins auraient probablement été vendus. La demande de céréales de provende aurait été moins forte et le prix de ces céréales, soumis à des pressions moins grandes. On peut facilement voir ce qui est préférable quant à la conservation des troupeaux, source de revenu des cultivateurs.

• (10.10 p.m.)

Les provinces assurent l'administration de ce programme et demandent la collaboration des vendeurs de céréales de provende pour le rachat des coupons. Elles inscrivent les noms des négociants qui veulent coopérer, afin d'avoir la main haute sur eux. En réalité, tout à fait à part ce facteur, la réglementation des prix est aux mains des provinces, sauf dans les situations telles qu'en temps de guerre.

On a demandé ce qui se fait afin d'obvier aux prix élevés des céréales de provende. Premièrement, la somme de 21 millions de dollars a été fournie afin d'aider à acquitter les frais de transport et d'entreposage. Deuxièmement, le gouvernement fournit la somme de 16 millions de dollars qui s'ajoute à un montant égal de la part des provinces en vue d'aider les cultivateurs de l'Est à acheter des céréales de provende. Troisièmement, les administrateurs des céréales de provende du ministère des Forêts ont pris des mesures qui ont eu pour effet de réduire les taux de transport ferroviaire à destination de vastes régions des Maritimes, et les négociations se poursuivent en d'autres régions. Quatrièmement, nous savons aussi que les approvisionnements de céréales sont assez satisfaisants dans l'Est, qu'ils dépassent d'environ 11 p. 100 ceux de l'an dernier à pareille date, et qu'au printemps dernier, il y restait des quantités importantes après l'ouverture de la navigation.

(La motion est adoptée et la séance levée à 10 h. 16 du soir.)